



27E

RENDEZ-VOUS
DE L'HISTOIRE

LA VILLE

LES VITRINES DE L'ART DU 5 AU 20 OCTOBRE 2024

REGLEMENT

Les vitrines de l'art / Exposition du 5 au 20 octobre 2024

Présentation du projet :

Les RENDEZ VOUS DE L'HISTOIRE, l'association des ARTISTES DU LOIR ET CHER, et les galeries d'Art de Blois, organisent une exposition d'œuvres contemporaines en lien avec la thématique 2024, dans les vitrines des commerces et les galeries d'art de Blois du 5 au 20 Octobre 2024.

« Les Rendez-vous de l'histoire » est un évènement majeur pour la ville de Blois, qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Cette manifestation populaire est avant tout un forum de l'histoire qui entend mettre à la portée de tous les connaissances historiques les plus récentes, dans une authentique démarche démocratique. Il répond ainsi à un besoin permanent d'éclairer le présent à la lumière du passé, et de comprendre la construction des mémoires historiques qui structurent les identités sociales et culturelles.

Le projet « Les Vitrines de l'Art » consiste à apporter une réponse artistique et contemporaine à la thématique 2024 des Rendez-vous de l'histoire, « La ville », et de faire participer l'ensemble des acteurs économiques et culturels de Blois à travers une exposition qui s'étendra dans toute la ville.

L'exposition se déroulera du 5 au 20 octobre 2024.



27E RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

LA VILLE

LES VITRINES DE L'ART DU 5 AU 20 OCTOBRE 2024

Modalités de candidature :

Pour être candidat, l'artiste devra proposer une œuvre en lien avec la thématique des Rendez-vous de l'Histoire 2024 : « La ville », avant le 15 Avril 2024.

Toutes les techniques d'expression artistique sont acceptées, peinture, sculpture, dessin, photographie, art numérique, vidéo etc.

Il n'y a pas de limite de format ni de média.

Chaque artiste devra proposer une œuvre.

L'œuvre qui sera présentée pourra être spécialement réalisée ou déjà existante, si elle répond à la thématique.

L'artiste sera informé par mail à partir du **30 mai 2024**, du choix du jury ainsi que du lieu qui accueillera son œuvre.

La participation à l'exposition est gratuite pour l'artiste.

Les œuvres présentées pourront être achetées par le public. Aucune commission ne sera prélevée.

Création d'une œuvre originale :

L'artiste peut s'inscrire sans avoir achevé son œuvre.

Dans ce cas, il devra envoyer un texte décrivant l'intention artistique de son projet, et son lien avec la thématique.

Il devra néanmoins joindre quelques exemples de ses réalisations.

Présence de l'artiste :

Il n'est pas demandé à l'artiste de faire des permanences pendant la durée de l'exposition.

Il est toutefois recommandé de créer un lien entre l'artiste, le lieu qui exposera son œuvre et le public.

L'artiste sera mis en relation, par nos soins, avec le lieu qui accueillera son œuvre.

Assurance :

L'œuvre exposée devra être assurée par l'artiste pour toute la durée de l'exposition.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages subis par l'œuvre ou les dommages causés à un tiers par celle-ci.

A défaut d'une assurance spécifique, l'artiste devra présenter une attestation de Responsabilité Civile, et signer une décharge, dégageant l'organisateur et l'exposant de toute responsabilité.



27E

RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

LA VILLE

LES VITRINES DE L'ART DU 5 AU 20 OCTOBRE 2024

Accrochage des œuvres :

Les frais de transport, d'accrochage et de décrochage sont à la charge de l'artiste.

La mise en place des œuvres dans les différents lieux se fera en collaboration avec les organisateurs de l'exposition et les commerçants qui participent à l'évènement.

L'accrochage aura lieu du 01 au 04 octobre, le décrochage du 21 au 25 octobre, en concertation avec les lieux d'exposition.

Les œuvres déposées doivent être prêtes à être exposées.

En cas d'expéditions, les frais sont à la charge de l'artiste.

Sélection des œuvres :

Un jury pluridisciplinaire s'assurera de la cohérence de l'ensemble des œuvres exposées.

Les critères de sélection sont l'originalité de l'œuvre, sa qualité d'interprétation et son lien avec la thématique.

La composition du jury vous sera communiquée ultérieurement.

Prix du Jury :

Trois œuvres recevront le prix du jury. Le choix du Jury ne pourra faire l'objet d'aucunes réclamations ni justifications.

La remise des prix se déroulera à la clôture de l'exposition le 20 octobre.

Des possibilités d'hébergement seront possible et merci de nous en informer à l'avance.

Le dossier est complet est à envoyer à : rvh@artistesduloiretcher.fr

Calendrier :

Janvier 2024 : Lancement de l'appel à candidature

15.04 : Clôture de l'appel à candidature

15.05 : Sélection des artistes

Du 29.09 au 30.09 : Réception des œuvres

Du 01.10 au 04.10 : Accrochage des œuvres

05.10 : Vernissage

20.10 : Remise du Prix du Jury

Du 21 au 25.10 : Décrochage des œuvres

